

Nouvelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **12 (1904)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tiques, qu'il y a lieu de préciser et de populariser.

(A suivre)

D^r A. PUGNAT.

Nouvelles

Le service sanitaire dans l'armée Japonaise

Au moment où la guerre est déclarée entre le Japon et la Russie, nous pensons qu'il sera intéressant pour nos lecteurs de connaître dans ses grandes lignes l'organisation du service sanitaire du Japon qui est considéré comme un des plus parfaits. En outre des hôpitaux de réserve, de campagne, des postes de secours de trois types différents, de compagnies de brancardiers et de vaisseaux-hôpitaux, chaque division d'armée possède une réserve sanitaire. Celle-ci est mobilisée en même temps que la division à laquelle elle est attachée, et sert dans les hôpitaux de réserve. Le service sanitaire est complètement indépendant pour ses moyens de transport. A chaque régiment (infanterie, génie, etc.) est attaché un état-major sanitaire. Voyons par exemple celui d'un régiment d'infanterie ; il comprend :

2 capitaines) Médecins
4 lieutenants	
3 infirmiers-chefs	
12 infirmiers	
48 brancardiers	

Tout en outre est prévu pour faciliter la coopération de la Croix-Rouge, dont le revenu annuel est dit-on de 200,000 livres sterling.

La Société militaire sanitaire suisse a tenu une séance à Genève le 23 Janvier, afin de procéder à la création d'une section genevoise. L'assemblée, présidée par M. Pouly, président central, assisté de M. Delacrausaz a élu un comité provisoire composé de MM. D^r Lardy, président ; Billaud, vice-prési-

dent ; Gonvert, secrétaire et Croptier, trésorier. Ce comité est chargé de faire appel à tous les sous-officiers et soldats sanitaires résidant à Genève, afin de former une section nombreuse et active.

A Sassari, le professeur Vincenzi a constaté dans l'eau d'un bénitier le bacille de la diphtérie, le bactérium coli et un streptocoque.

Fait intéressant à noter : au moment où cette analyse bactériologique était faite, quatre cas de diphtérie étaient signalés à Sassari.

Il y a là, comme on voit, une source de contagion peu connue, et cependant de quelque importance dans les pays catholiques.

(Schweiz. Monatss. f. Mediz., N^o 4, 1903.)

Recettes et procédés utiles

Pommade contre les crevasses des mains.

Menthol 0 gr. 75 centigr.
Salol) à à 4 gr. 50 centigr.
Huile d'olive ...)
Lanoline..... 45 grammes.
Méléz. Usage externe.

Cette pommade doit être appliquée deux fois par jour. H. STEFFEN.

L'Administration de *La Croix-Rouge Suisse* a l'honneur de prévenir ses lecteurs que ceux d'entre eux qui ne refuseraient pas ce présent Numéro seront considérés comme abonnés pour l'année 1904.

Les abonnements seront reçus tous les jours de 11 heures à midi et de 1 à 3 heures à l'Administration du Journal, Corratierie, 8, jusqu'au 29 courant ; passé cette date, les abonnements seront pris par remboursement postal.